

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2020

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - P.J.L. - (N° 3019)

Tombé

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Breton

ARTICLE 4

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport propose une simplification du système d'accompagnement et de soins de la personne âgée en engageant un changement profond du modèle d'accompagnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la suite de la crise sanitaire que nous venons de vivre, il est important de prévoir une modification substantielle du système d'accompagnement des personnes âgées.